

# Fiche signalétique

Date d'émission : 09-janv.-2012

Date de révision : 01-jul.-2019

Version 2

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Numéro de la feuille de données de sécurité 43911-FR

Code du produit 43911  
Nom du produit Super Grease Aerosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Éjecteur industriel broche lubrifiant

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Slide Products Inc.  
430 S. Wheeling Road  
Wheeling, IL 60090

#### Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Point de contact Slide Products: 1-847-541-7220  
Adresse électronique info@slideproducts.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Nombre d'appel d'urgence INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)  
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2
Aérosols inflammables	Catégorie 2

Classification selon la directive 67/548/CEE  
Texte intégral des phrases R; voir la section 16

#### Symboles de danger

F+ - Extrêmement inflammable  
Xn - Nocif  
N - Dangereux pour l'environnement

#### Code(s) R

R12 - Repr. cat. 3;R62 - Xn;R48/20 - Xn;R65 - Xi;R38 - R67 - N;R51/53

# BMS

Fabricant de fournitures pour la plasturgie

BMS France  
53, route des Contamines - 74370 Argonay  
Tel: +33 (0)4 50 27 29 00 Fax: +33 (0)4 50 27 38 22  
www.bmsfrance.eu

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon la Réglementation (CE) no 1272/2008 [CLP].

**Mot indicateur**

Danger

**Mentions de danger**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H223 - Aérosol inflammable

**Conseils de prudence - UE (§28, 1272/2008)**

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer

P251 - Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**2.3. Autres dangers****Dangers généraux**

Aucun connu

**Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS****3.2. Mélanges**

Nom chimique	No EC	No. CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Hexane	Present	110-54-3	50-65	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361f) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)	Non déterminé
1-decene, Homopolymère, Hydrogénée	-	68037-01-4	20-30	Non déterminé	Non déterminé

Nom chimique	No EC	No. CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Propane	Present	68476-86-8	10-20	Muta. 1B (H340) Carc. 1A (H350) Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	Non déterminé
Mineral Oil	Present	8042-47-5	3-5	Non déterminé	Non déterminé
Poly(tetrafluoroethylene)	-	9002-84-0	0.5-1.5	Non déterminé	Non déterminé
Benzene, Ethynyl-, Polymer with 2-methyl-1,3-butadiene, Hydrogenated	-	68648-89-5	0.5-1.5	Non déterminé	Non déterminé

#### Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16

#### Renseignements supplémentaires

Les substances qui ne remplissent pas les critères de classification sont inclus afin de fournir une divulgation complète du produit. Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq$  à 0,1 % (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 59)

## Section 4 : PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des premiers recours

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Obtenir une aide médicale si l'irritation se développe et persiste.
<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, l'oxygène devrait être administré par du personnel qualifié. Appelez un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Peut causer une irritation de la peau et des yeux. L'ingestion peut provoquer des nausées et une sensation de brûlure. Une surexposition à long terme peut causer des dommages au foie et aux reins. Une surexposition par inhalation peut causer CNS depression-somnolence, vertiges, confusion ou perte de coordination. Si le produit est chauffé, l'inhalation de fumées dégagées par le produit peut provoquer «Fièvre polymère», un syndrome grippal. Les symptômes de la «fièvre des fumées polymère» peuvent inclure fièvre, frissons, maux de tête, des nausées et des douleurs musculaires. Effets sur la santé causées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux.
------------------	---

### 4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Notes au médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Agents extincteurs appropriés**

Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Eau.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Non déterminé.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les aérosols sont sous pression. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Les produits de combustion peuvent être toxiques.

**Produits de combustion dangereux**

Oxydes de carbone.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau. Ne pas laisser les écoulements provenant des méthodes de lutte contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

**Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions personnelles**

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Ventiler la zone touchée. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

**Pour les intervenants d'urgence**

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

**6.2. Précautions pour le protection de l'environnement**

Prévenir la contamination des eaux superficielles et souterraines. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Méthodes de confinement**

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage**

Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard. Pour l'élimination des déchets, voir section 13 de la FDS.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

**Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils sur la manutention sécuritaire**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Laver à fond après manutention. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Les contenants vides peuvent contenir des vapeurs inflammables / résidus. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer.

**Considérations générales sur l'hygiène**

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver à fond après manutention.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conditions d'entreposage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Protéger du rayonnement solaire. Inspecter périodiquement les récipients pour les défauts. Protéger les contenants contre les dommages physiques.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Utilisation(s) particulière(s)**

Éjecteur industriel broche lubrifiant.

**Méthodes de gestion des risques (MGR)**

Les renseignements requis sont donnés dans la présente fiche signalétique.

**Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Hexane 110-54-3	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 60 ppm STEL: 216 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm TWA: 180 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 400 ppm Ceiling / Peak: 1440 mg/m <sup>3</sup>
Mineral Oil 8042-47-5					TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 20 mg/m <sup>3</sup>
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Hexane 110-54-3 ( 50-65 )	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 144 mg/m <sup>3</sup> TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Hexane 110-54-3	STEL 80 ppm STEL 288 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 400 ppm STEL: 1440 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 180 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 40 ppm TWA: 275 mg/m <sup>3</sup> STEL: 60 ppm STEL: 343.75 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m <sup>3</sup> STEL: 60 ppm STEL: 216 mg/m <sup>3</sup>

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ingénierie**

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. Si ceux-ci ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

**Équipement de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Lunettes de protection chimique.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Vêtements de protection appropriés.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire approprié.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Aérosol	<b>Odeur</b>	Douce odeur d'éther
<b>Aspect</b>	Liquide blanc de l'eau	<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non déterminé
<b>Couleur</b>	Blanc de l'eau		

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
<b>pH</b>	No information available	
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	< -40 °C / <-40 °F	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	69 °C / 156 °F	
<b>Point d'éclair</b>	-22 °C / -7.6 °F	
<b>Taux d'évaporation</b>	No information available	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Flammable aerosol	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limites d'inflammabilité supérieure</b>	7.7%	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	1.2%	
<b>Pression de vapeur</b>	160 mm Hg	@ 21 °C (70 °F)
<b>Densité de vapeur</b>	No information available	
<b>Densité relative</b>	0.659	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun	
<b>Solubilité(s)</b>	Non déterminé	
<b>Coefficient de partage</b>	No information available	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	225 °C / 437 °F	
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité dynamique</b>	No information available	
<b>Propriétés explosives</b>	Récepteur sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun connu	

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### **Polymérisation dangereuse**

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions normales de traitement.

### 10.4. Conditions à éviter

Sources d'allumage. Chaleur. Évitez les rayons directs du soleil. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas percer ou incinérer les récipients.

### 10.5. Matières incompatibles

Les agents oxydants. Métaux réactifs. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

## Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

#### Renseignements sur le produit

<b>Contact avec les yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut être nocif en cas contact avec la peau. Provoque une irritation cutanée.
<b>Inhalation</b>	Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine.
<b>Ingestion</b>	Ne pas goûter ou ingérer.
<b>Toxicité aiguë inconnue</b>	2 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

#### **Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH**

DL50 par voie orale	24,013.00
Unités	mg/kg
DL50 par voie cutanée	3,911.00
Unités	mg/kg
Inhalation	
Gaz	2,049,010.42
Unités	mg/l
Vapeur	3,489.00
Unités	mg/l

#### Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Hexane	= 25 g/kg ( Rat )	= 3000 mg/kg ( Rabbit )	= 48000 ppm ( Rat ) 4 h
Mineral Oil	> 5000 mg/kg ( Rat )		

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non classé.

**Sensibilisation** Non classé.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non classé.

**Cancérogénicité** Non classé.

**Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**STOT - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**STOT - exposition répétée** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

## Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Hexane		2.1 - 2.98: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	1000: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
Mineral Oil		10000: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Non déterminé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Propane	<=2.8
Mineral Oil	>6

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### **Mobilité**

Non déterminé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non déterminé.

### 12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets des résidus / produits non utilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Emballages contaminés** Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### **Remarque**

Sur la base de la taille du paquet, le produit peut être admissible à l'exception quantité limitée

#### **IMDG**

**14.1 N° ID/ONU** UN1950  
**14.2 Nom officiel d'expédition** Aérosols  
**14.3 Classe de danger** 2.1  
**14.5 Polluant marin** Cette substance satisfait la définition de polluant marin  
 PACKING GROUP : NON APPLICABLE

#### **RID**

**14.1 N° ID/ONU** UN1950  
**14.2 Nom officiel d'expédition** Aérosols



**14.3 Classe de danger** 2.1  
PACKING GROUP : NON APPLICABLE

**ADR**

**14.1 N° ID/ONU** UN1950  
**14.2 Nom officiel d'expédition** Aérosols  
**14.3 Classe de danger** 2.1  
PACKING GROUP : NON APPLICABLE

**OACI (air)**

**14.1 N° ID/ONU** UN1950  
**14.2 Nom officiel d'expédition** Aerosols, inflammable  
**14.3 Classe de danger** 2.1  
PACKING GROUP : NON APPLICABLE

**IATA**

**14.1 N° ID/ONU** UN1950  
**14.2 Nom officiel d'expédition** Aerosols, inflammable  
**14.3 Classe de danger** 2.1  
PACKING GROUP : NON APPLICABLE

## Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro GR français	Titre
Hexane 110-54-3	RG 59, RG 84	
Poly(tetrafluoroéthylène) 9002-84-0	RG 32	

**Allemagne**

**Classe de danger pour l'eau (WGK)** Classe de danger pour l'eau = 3 (auto-classification)

**Union européenne**

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations ou restriction d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances candidates soumises à une restriction (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XVII)

Nom chimique	Substance d'usage restreint selon l'annexe XVII de REACH	Substance soumise à une autorisation selon l'annexe XIV de REACH
Propane - 68476-86-8	28. 29.	

**Polluants organiques persistants**

Non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) regulation (EC) 1005/2009

**Inventaires internationaux**

Non déterminé.

TSCA	-
EINECS/ELINCS	-
LIS/LES	-
PICCS	-
ENCS	-
IECSC	-
AICS	-
KECL	-

### Légende

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance/du mélange par le fournisseur.

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H220 - Gaz extrêmement inflammable

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

### **Procédure de classification**

Méthode de calcul

**Date d'émission :** 09-janv.-2012

**Date de révision :** 01-jul.-2019

**Note de révision:** nouveau format.

**Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du règlement (CE) no 1907/2006**

### **Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique